



Redressement judiciaire : Représentant des salariés

Par **Nabu2601**, le **28/06/2018** à **11:17**

Bonjour,

Mon entreprise est en redressement judiciaire depuis le 14 juin, hors depuis nous n'avons eu aucune communication officielle de la part ni du comité d'entreprise ni du représentant des salariés si il a été désigné.

Que pouvons nous faire pour qu'il y ait une communication officielle? afin de savoir comment cela se passe.

Pouvons nous (en tant que salarié) contacter directement l'administrateur judiciaire afin qu'il demande au représentant des salariés de communiquer sur la situation?

Merci d'avance,

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **11:43**

Bjr

N'hésitez pas...

Par **P.M.**, le **28/06/2018** à **11:58**

Bonjour,

L'administrateur judiciaire risque de ne pas vous répondre mais déjà, il faudrait savoir si vous avez essayé de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Nabu2601**, le **28/06/2018** à **13:04**

Bonjour,

Le membre du CE interrogé oralement nous a dit qu'il n'y aurait pas de communication. Des

questions ont été posés à différents membres du CE et les réponses sont floues voir inexistantes.

Par **P.M.**, le **28/06/2018** à **15:24**

Il faudrait donc consulter les compte-rendus du Comité d'Entreprise mais tout dépend des questions que vous vous posez pour lesquelles il n'y a pas forcément déjà de réponse deux semaines après la mise en redressement judiciaire...